

RAPPORT ANNUEL FCAATA 2011

Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

Caisse des Dépôts - Direction des retraites et de la solidarité
rue du vergne - 33059 Bordeaux cedex

 05 56 11 41 23
www.cdc.retraites.fr



RETRAITES
ET SOLIDARITE

Le rapport annuel se présente comme suit :

I. LE RAPPORT DE GESTION 2

Il analyse l'activité du régime, les évolutions constatées entre les derniers exercices et complète ou détaille les informations afférentes à certaines activités.

II. LES COMPTES ANNUELS 22

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe comptable

Le bilan décrit séparément, à la clôture de l'exercice, les éléments actifs et passifs du fonds et fait apparaître de façon distincte les capitaux propres.

Le compte de résultat récapitule les produits et les charges de l'exercice, sans qu'il soit tenu compte de leur date d'encaissement ou de paiement. Il fait apparaître par différence l'excédent ou le déficit de l'exercice.

L'annexe comptable complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, d'une part, en mettant en évidence tout fait pouvant avoir une influence significative sur le jugement des destinataires et, d'autre part, en indiquant toutes les explications nécessaires à une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

III. ANNEXE 49

IV. LEXIQUE 51



Présentation générale	3
Comptes de résultat	6
Répartition des paiements par CARSAT	11
Répartition des allocations brutes	13
Bilan du dispositif	15
Frais de gestion	20
Evolutions et perspective	21

PRESENTATION GENERALE

LA CREATION DU FCAATA

Le dispositif de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante a été instauré par l'article 41 de la loi n°98-1194 du 23 décembre 1998 de financement de la sécurité sociale pour 1999, suivi du décret d'application n°99-247 du 29 mars 1999. Sa mise en place constitue une première réponse à la reconnaissance des dommages causés par l'amiante sur la santé.

Le **Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante (FCAATA)** est destiné à financer l'allocation de cessation anticipée d'activité, assimilée à un régime de préretraite en faveur des travailleurs de l'amiante âgés de plus de 50 ans. Il prend en charge les allocations ainsi que les cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraite complémentaire dans l'attente de l'attribution de la retraite de base de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Travailleurs Salariés (CNAVTS) ou de la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

LES BENEFICIAIRES

L'allocation de cessation anticipée d'activité s'adresse à trois catégories de travailleurs de l'amiante :

1) Les salariés ou anciens salariés d'établissements figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget (liste1)

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 ➤ Etablissements de fabrication de matériaux contenant de l'amiante (liste 1)
- Article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 ➤ Etablissements de flocage et de calorifugeage à l'amiante (liste 1)

2) Les salariés ou anciens salariés d'établissements ou de ports figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget et exerçant des métiers de la construction et de la réparation navales figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail, de la sécurité sociale et du budget (liste 2)

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 36 de la loi n° 99-1140 du 29 décembre 1999 ➤ Etablissements de construction ou réparation navales (liste 2)
- Ouvriers dockers professionnels (liste 2)
- Article 44 de la loi n° 2001-1246 du 21 décembre 2001 ➤ Personnels portuaires assurant la manutention (liste 2)

3) Les salariés ou anciens salariés (du régime général ou du régime AT-MP des salariés agricoles) reconnus atteints d'une maladie professionnelle provoquée par l'amiante figurant sur une liste établie par arrêté des ministres chargés du travail et de la sécurité sociale (asbestose, mésothéliome, cancer broncho-pulmonaire, tumeur pleurale bénigne et plaques pleurales).

Loi de financement de la sécurité sociale

- Article 41 de la loi n° 98-1194 du 23 décembre 1998 et arrêté du 3 décembre 2001 ➤ Au titre du régime général
- Article 54 de la loi n°2002-1487 du 20 décembre 2002 ➤ Au titre du régime AT-MP des salariés agricoles

LES CONDITIONS D'OBTENTION

L'âge minimum requis pour bénéficier de l'allocation est de 50 ans, sans condition de durée d'exercice d'activité pour les salariés et anciens salariés atteints d'une maladie professionnelle.

Pour bénéficier du dispositif, les salariés ou anciens salariés doivent démissionner.

L'allocation cesse d'être versée lorsque le bénéficiaire remplit les conditions requises pour bénéficier d'une retraite à taux plein et atteint l'âge l'égal de départ à la retraite.

L'allocation est attribuée et servie par les caisses régionales d'assurance maladie et les caisses régionales de Mutualité sociale agricole.

Des dispositifs spécifiques ont été créés pour des régimes particuliers : ENIM, SNCF, EDF, ouvriers d'Etat du ministère de la défense. Ils sont financés par des mécanismes distincts de l'ACAATA.

LES PRODUITS ET LES CHARGES

Les **produits** du Fonds sont constitués par :

- une contribution de la branche AT/MP du régime général de la sécurité sociale dont le montant est fixé par la loi de financement de la sécurité sociale,
- d'une fraction du produit des droits de consommation sur les tabacs dont le taux est fixé par la loi de financement de la sécurité sociale,

Evolution de la fraction du produit des droits de consommation sur les tabacs

2007	2008	2009	2010	2011
0,31%	0,31%	0,31%	0,31%	0,31%

Depuis 2003

- d'une contribution de la Mutualité sociale agricole (MSA) au titre du régime AT-MP des salariés agricoles dont le montant est fixé par arrêté.

Du 5 octobre 2004 jusqu'au 31 décembre 2008

- d'une contribution à la charge des entreprises dont les salariés ont été exposés à l'amiante, définie à l'article 47 de la loi de financement de la sécurité sociale 2004-1370 du 20 décembre 2004 pour 2005. Ce texte a été abrogé par l'article 101 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

Les **charges**, précisées par le décret n°99-247 du 29 mars 1999, sont :

- le versement de l'allocation de cessation anticipée d'activité,
- les cotisations d'assurance vieillesse volontaire mentionnées à l'article L. 742-1 du code de la sécurité sociale,
- les cotisations au titre de la couverture retraite complémentaire auprès des organismes suivants : AGIRC, ARRCO, IRCANTEC et AGFF,
- les frais exposés par les organismes chargés de la gestion de l'allocation,
- les frais de fonctionnement du Fonds.

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un Conseil de surveillance veille au respect des décisions prévues par la loi pour l'ACAATA. Il examine les comptes au plus tard le 30 juin de l'année suivant celle de l'exercice concerné et transmet avant le 15 juillet au Parlement et au Gouvernement, un rapport annuel retraçant l'activité du Fonds et formulant toutes observations relatives à son fonctionnement.

Il est composé de représentants de l'Etat, des organisations siégeant à la commission des AT/MP, du conseil central d'administration de la MSA ainsi que de personnes qualifiées (liste des membres en annexe)

ROLE DE LA CAISSE DES DEPOTS (CDC)

La gestion du FCAATA est assurée par la Caisse des dépôts (article 6 du décret n°99-247 du 29 mars 1999).

La CDC a pour mission :

- la perception des droits sur les tabacs et le versement des cotisations de retraite complémentaire aux différents organismes,
- le remboursement à la CNAVTS et à la MSA des sommes versées par celles-ci aux bénéficiaires de plus de 60 ans de l'ACAATA (loi 2010 -1594 du 20 décembre 2010),
- la centralisation des comptes provenant de la CNAMTS, de la CCMSA et de l'ACOSS,
- la tenue du secrétariat du Conseil de surveillance.

ACTUALITE JURIDIQUE 2011

Arrêtés modificatifs des listes des bénéficiaires

- des établissements de fabrication, flocage et calorifugeage : 2 arrêtés du 12 avril (JO du 20 avril), 4 arrêtés du 6 décembre (JO du 11 décembre), 4 arrêtés du 23 décembre (JO du 28 décembre),
- des établissements de la construction et de la réparation navales : 3 arrêtés du 12 avril (JO du 20 avril), 2 arrêtés du 6 décembre (JO du 11 décembre),
- des ports : 1 arrêté du 4 mai (JO du 12 mai)

Autres arrêtés

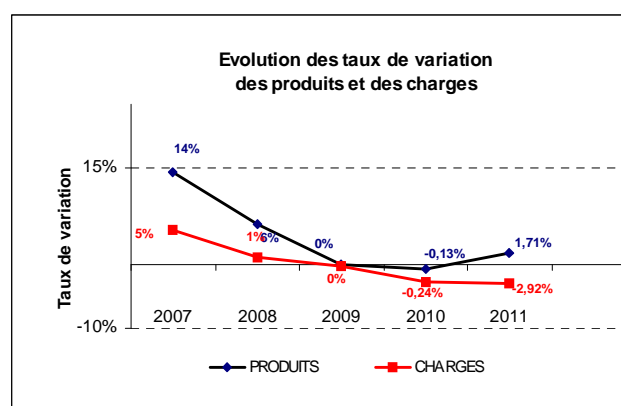
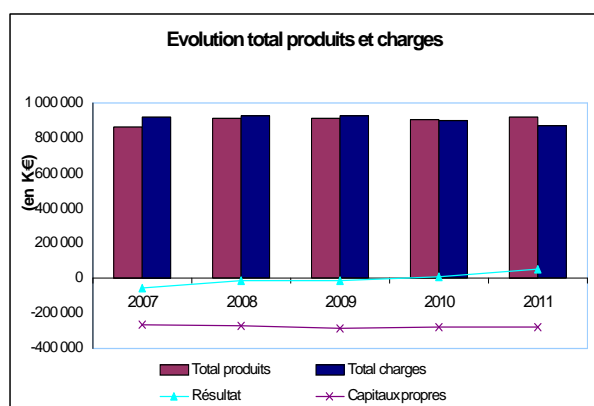
- 1 arrêté du 23 mai (JO du 26 mai) modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante.
- 1 arrêté du 19 août (JO du 1er septembre) relatif aux conditions d'accréditation des organismes procédant aux mesures d'empoussièrement en fibres d'amiantes dans les immeubles bâtis.
- 2 arrêtés des 8 et 9 décembre (JO des 16 et 21 décembre) portant nomination au conseil de surveillance du fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.

COMPTES DE RESULTAT

EVOLUTION GLOBALE DE 2007 A 2011 (EN K€)

	2007	2008	2009	2010	2011
Total produits	862 323	916 220	915 004	908 522	924 055
<i>évol. n/n-1</i>	14,49%	6,25%	-0,13%	-0,71%	1,71%
Total charges	918 146	928 705	926 496	899 798	873 507
<i>évol. n/n-1</i>	5,33%	1,15%	-0,24%	-2,88%	-2,92%
Résultat	-55 823	-12 485	-11 492	8 725	50 548
Capitaux propres	-260 071	-272 557	-284 048	-275 323	-224 775

Taux annuel de variation 2011/2007
1,7%
-1,3%



LE RETOUR A L'EQUILIBRE DU FONDS

Depuis 2003, les charges du régime étaient supérieures aux produits. A partir de 2010, les produits deviennent supérieurs aux charges.

L'année 2011 confirme cette tendance : les produits sont supérieurs (1,71%) aux charges (- 2,92%), ce qui génère un résultat positif de plus de 50 millions d'euros.

Les capitaux propres sont négatifs depuis 2005. Malgré le résultat positif de 2011, le fonds présente encore près de 225 millions d'euros non financés.

LES CHARGES

En K€

	2007	2008	2009	2010	2011	Taux de variation 2011/2010
Dotations (1)	638 437	647 106	645 447	626 697	600 701	- 4,15%
Cotisations d'assurance vieillesse volontaire	143 694	146 336	145 650	140 489	135 290	- 3,70%
Cotisations de retraite complémentaire (2)	121 529	120 663	119 654	119 972	116 798	-2,65%
Frais de gestion (3)	12 897	13 060	14 409	12 650	12 179	- 3,72%
Dotation provision (4)	1 575	1 376	1 162	0	2 122	N S
Autres charges (5)	14	164	174	- 10	- 1	-90%
CNAVTS	-	-	-	-	6 418	
Total	918 146	928 705	926 496	899 798	873 507	- 2,92%
Différentiel (=charges année n - charges année n-1)	46 484	10 559	- 2 209	- 26 698	- 26 291	

(1) Dotations: somme des prestations et des cotisations maladie/CSG/RDS versées par les CRAM et des allocations versées par les caisses de mutualité sociale agricole d'un montant de 225 K€ en 2011.

(2) Cotisations de retraite complémentaire versées à l'IREC, la CAPIMMEC, l'IRCANTEC et l'AGFF (y compris les régularisations sur exercices antérieurs) et les montants communiqués par la MSA.

(3) Frais de gestion : CARSAT : 12 044 K€ (2010 : 12 507 K€) CDC : 131 K€ (2010 : 129 K€) MSA : 4 K€

(4) les dotations aux provisions correspondent au risque de non recouvrement de la contribution sur certaines entreprises suite à l'évaluation fournie par l'ACOSS (voir page 34 – Notes sur le bilan).

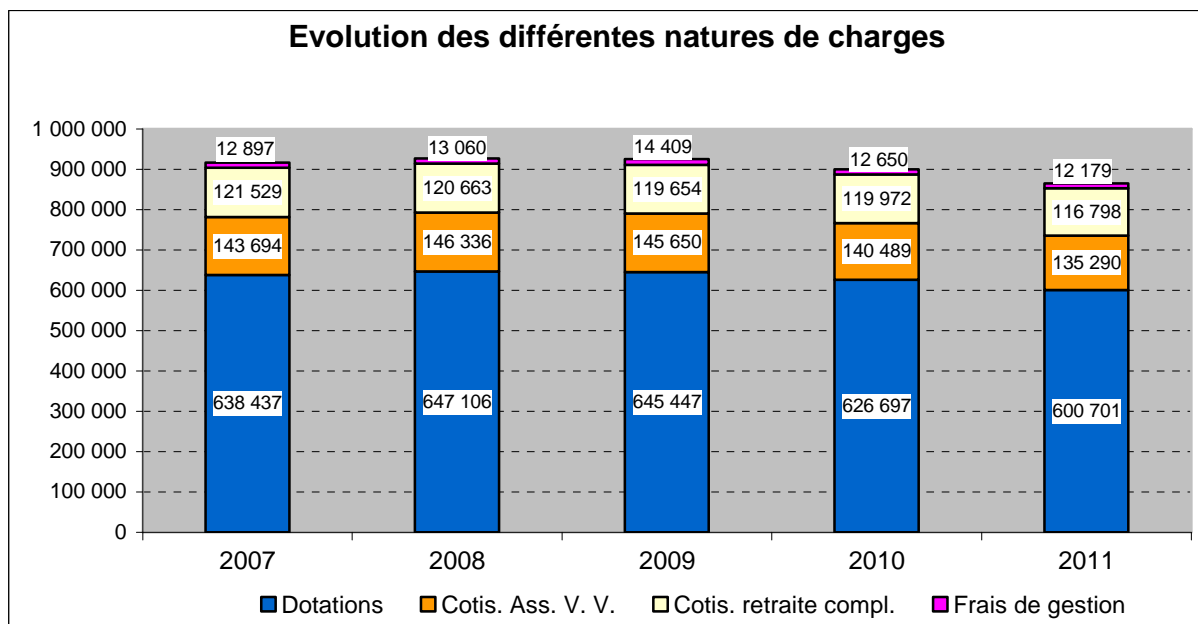
(5) Abandon de créance sur la contribution des entreprises et remises sur majorations de retard.

Depuis la création du fonds, les charges étaient en constante progression jusqu'en 2008. En 2009, pour la première fois, un renversement de la tendance a été constaté avec une baisse du montant total des charges.

La tendance baissière se poursuit les années suivantes, les charges étant ramenées de 899,7 millions d'euros en 2010 à 873,5 millions d'euros en 2011, soit un recul de 26 millions d'euros, (-3%).

Les dotations aux provisions qui s'élèvent à 2 millions d'euros en 2011, correspondent aux provisions pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) ».

Le montant de 6 418 K€ correspond à la dépense engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante depuis le début du dispositif au 1^{er} juillet 2011 (loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites) et qui doit être prise en charge par le FCAATA (loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010).



Part dans les charges totales	2007	2008	2009	2010	2011
Dotations aux CARSAT + MSA	68,7%	69,7%	69,5%	69,6%	68,8%
Assurance Volontaire Vieillesse	15,5%	15,8%	15,7%	15,6%	15,5%
Cotisations retraite complémentaire	13,1%	13,0%	12,9%	13,3%	13,4%
Frais de gestion (CARSAT + CDC + MSA)	1,4%	1,4%	1,6%	1,4%	1,4%
Provisions	0,2%	0,1%	0,1%	0,1%	0,2%
CNAMTS					0,7%

Au regard des cinq derniers exercices, la part de chacune des rubriques est relativement stable. Ceci résulte du mode de calcul des rubriques cotisations d'assurance volontaire vieillesse et de retraite complémentaire qui est corrélé aux dotations des CARSAT et de la MSA.

LES PRODUITS

	En K€					Taux d'évolution 2011/2010
	2007	2008	2009	2010	2011	
Contribution AT / MP du Régime général	800 000	850 000	880 000	880 000	890 000	1%
Fraction des droits sur les tabacs	29 406	30 324	31 137	32 654	34 038	4%
Contribution MSA	-	-	300	260	571	120%
Contribution sur les entreprises	32 532	34 402	- 2 735	- 4 832	- 781	- 84%
Produits financiers	385	564	189	46	76	65%
Reprise sur provisions	-	930	6 114	394	151	-62%
Total	862 323	916 220	915 005	908 522	924 055	2%

La contribution de la branche AT/MP du régime général est de 890 000 K€ en 2011 et représente 96 % du financement total du FCAATA contre 93 % en 2007.

Cette évolution résulte de la suppression de la contribution des entreprises au FCAATA à compter du 1^{er} janvier 2009.

Malgré la suppression de la contribution des entreprises, certaines continuent à effectuer des versements, d'où des écritures comptables. Le montant des régularisations sur la contribution des entreprises enregistrées par l'ACOSS en 2011 correspond à - 781 K€.

Evolution de la part des droits de consommation sur les tabacs

	En K€				
	2007	2008	2009	2010	2011
Montants encaissés	29 112	30 043	30 886	32 195	33 973
Δ Produits à recevoir	294	281	251	459	65
TOTAL	29 406	30 324	31 137	32 654	34 038
% évolution année n / année n -1	-8,2%	3,1%	2,7%	4,9%	4,2%
Droits sur les tabacs / cotisations retraite complémentaire	24%	25%	26%	27%	29%
Droits sur les tabacs / Total charges	3%	3%	3%	4%	4%

Malgré une hausse de 4 % en 2011, la recette sur les droits des tabacs ne représente que près de 30 % des charges des retraites complémentaires pour l'exercice 2011.

Pour pallier au manque de produits, un appel de fonds est effectué auprès de la CNAMTS qui a versé 67 M€ au FCAATA en 2011.

REPARTITION DES PAIEMENTS PAR CARSAT**LES PAIEMENTS 2011 (hors régularisations)**

En K€

CARSAT	Dotations	Frais de gestion	Cotisations AVV	Retraites compl (1)	Total	Carsat / Total (en%)	variation 2011/2010 (en%)
Alsace-Moselle	62 007	1 244	3 248	2 826	69 325	8,06	4
Aquitaine	37 811	755	7 569	7 883	54 018	6,28	-8
Auvergne	1 062	21	1 532	1 101	3 616	0,42	- 62
Bourgogne Franche-Comté	0	0	5 044	4 280	9 324	1,08	2
Bretagne	53 159	1 063	10 530	7 861	72 613	8,45	2
Centre	0	0	1 875	1 441	3 316	0,39	- 55
Centre Ouest	11 169	232	2 887	2 292	16 580	1,93	-13
Ile de France	27 240	545	4 469	4 515	36 769	4,28	6
Midi Pyrénées (2) Languedoc- Roussillon	6 738	147	2 061	1 841	10 788	1,25	-18
Nord Est	0	0	5 680	4 033	9 713	1,13	12
Nord Picardie	97 768	1 956	22 358	17 418	139 500	16,23	- 4
Normandie	96 530	1 930	22 832	17 188	138 480	16,11	- 4
Pays de Loire	74 955	1 501	17 739	13 082	107 277	12,48	- 10
Rhône-Alpes	44 976	906	9 976	7 980	63 838	7,43	0
Sud Est	87 060	1 744	17 288	18 399	124 491	14,48	0
TOTAL	600 476	12 044	135 088	112 040	859 648	100%	
Rappel total 2010	626 498	12 506	140 489	115 613	895 106		
Evol 2011/2010 (en %)	- 4	- 4	- 4	-3	- 4		

Nota

(1) Le montant des cotisations de retraite complémentaire (IREC, CAPIMMEC, IRCANTEC et AGFF) ne comprend pas les régularisations sur exercices antérieurs d'un montant de 3 741 K€ effectuées auprès de l'IREC et de la CAPIMMEC.

(2) Regroupement des deux CARSAT suite à l'établissement d'une convention de gestion entre ces deux caisses.

Les paiements ont été effectués à hauteur de 60% par quatre CARSAT : Nord-Picardie et Normandie pour 16% chacune, Pays-de-Loire pour 12% et Sud-est pour 14 %.

REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES**REPARTITION DES ALLOCATIONS BRUTES PAR LISTE VERSEES DE 2009 A 2011 (EN K€)**

		2009	2010 / 2009	2010	2011 / 2010	2011
Etablissement (liste 1)	Montant	319 559		318 621		312 924
	Part/total des allocations	50%		51%		52%
<i>Evolution annuelle</i>			-0,3%		-1,8%	
Chantier naval/port (liste 2)	Montant	222 337		210 983		197 259
	Part/total des allocations	35%		34%		33%
<i>Evolution annuelle</i>			-5,1%		-6,5%	
Maladie professionnelle	Montant	98 793		98 065		93 493
	Part/total des allocations	15%		16%		15%
<i>Evolution annuelle</i>			-0,7%		-4,7%	
Total allocations		640 689		627 669		603 676
<i>Evolution annuelle</i>			-2,0%		-3,8%	

La part des allocations brutes servies au titre de la liste 1 progresse sur la période étudiée de 50% en 2009 à 52% en 2011,

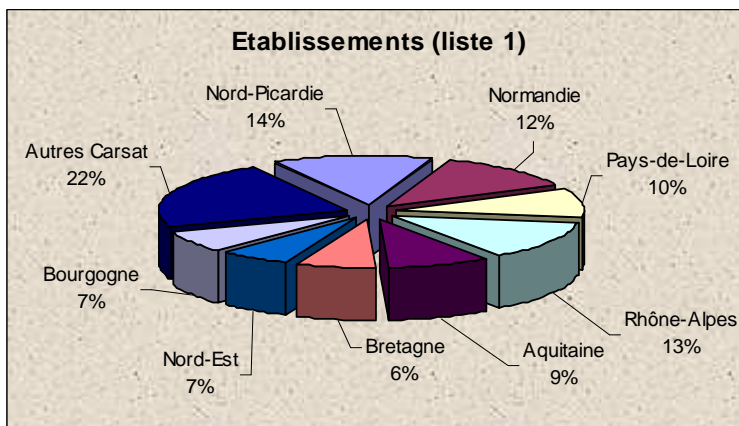
En contrepartie, la part des allocations brutes servies au titre de la liste 2 dans le montant total des allocations suit une tendance baissière : 35 % en 2009, 34% en 2010 et 33 % en 2011.

S'agissant des allocations servies au titre des maladies professionnelles, leur part est relativement stable (de l'ordre de 15 %).

LES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT ET PAR LISTE (EN K€)

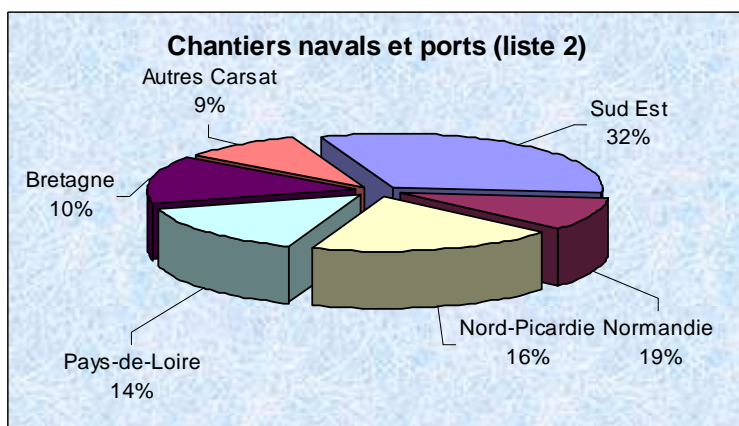
CARSAT	Etablissement Liste 1	%	Chantier naval/port Liste 2	%	Maladie professionnelle Liste 3	%	Montant total	CARSAT / TOTAL
Alsace	12 481	4,0%	165	0,1%	2 258	2,4%	14 904	2,5%
Aquitaine	29 389	9,4%	5 967	3,0%	2 384	2,6%	37 740	6,3%
Auvergne	3 277	1,1%	101	0,1%	2 791	3,0%	6 170	1,0%
Bourgogne	20 914	6,7%	351	0,2%	1 724	1,8%	22 990	3,8%
Bretagne	20 131	6,4%	20 522	10,4%	4 596	4,9%	45 249	7,5%
Centre	6 950	2,2%	292	0,1%	720	0,8%	7 963	1,3%
Centre Ouest	8 500	2,7%	3 180	1,6%	988	1,1%	12 667	2,1%
Ile de France	15 760	5,0%	1 519	0,8%	3 937	4,2%	21 216	3,5%
Midi Pyrénées	5 369	1,7%	3 210	1,6%	1 306	1,4%	9 885	1,7%
Nord Est	21 024	6,7%	112	0,06%	3 198	3,4%	24 334	4,0%
Nord Picardie	43 660	14,0%	32 057	16,3%	22 185	23,7%	97 902	16,2%
Normandie	38 581	12,3%	37 548	19,0%	20 717	22,2%	96 846	16,0%
Pays de Loire	31 489	10,1%	28 238	14,3%	15 601	16,7%	75 328	12,5%
Rhône-Alpes	41 776	13,3%	501	0,3%	3 191	3,3%	45 368	7,5%
Sud Est	13 722	4,4%	63 493	32,2%	7 895	8,4%	85 111	14,1%
TOTAL	312 924	100%	197 259	100%	93 493	100%	603 676	100%

QUOTE-PART DES ALLOCATIONS BRUTES VERSEES PAR CARSAT



78 % des allocations servies au titre de la liste 1 se répartissent sur 8 CARSAT.

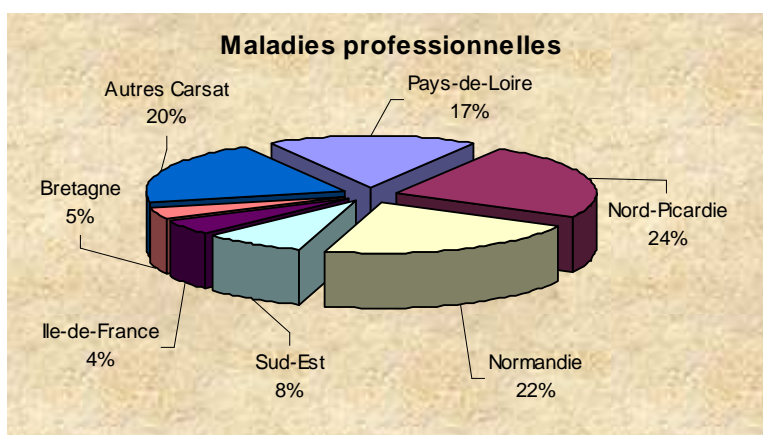
La CARSAT Nord-Picardie représente la part la plus importante (14%) et plus de 16% de toutes les allocations brutes servies.



Les allocations versées au titre de la liste 2 sont concentrées sur les CARSAT ci-après: Sud-Est, Nord-Picardie, Normandie, Pays-de-Loire et Bretagne, leur part représente 91% du montant total.

Cette situation est due à la présence de chantiers navals et de ports dans ces régions.

La CARSAT Sud-Est en représente la part la plus importante 32%.



Six CARSAT : Bretagne, Pays-de-Loire, Normandie, Nord-Picardie, Sud-Est, et Ile-de-France versent 80% des allocations servies au titre des maladies professionnelles.

Le montant payé par la CARSAT Nord Picardie représente 24% et 16% du montant total des allocations brutes servies.

BILAN DU DISPOSITIF

NOMBRES DE DOSSIERS REÇUS DE 2007 A 2011

	2007	2008	2009	2010	2011	Situation cumulée au 31/12/11
Accusés de réception	9 088	9 015	8 093	7 963	6 973	112 555
positions d'opter	6 622	6 422	5 786	5 810	5 035	82 247
Acceptations	5 991	5 937	5 315	5 422	4 735	74 131
Acceptations/prop.opter	90%	92%	92%	93%	94%	

NOMBRE DE DOSSIERS D'ALLOCATIONS (ACCUSES DE RECEPTION) PAR CARSAT EN 2011

	Accusés de réception	%	Rejets	%	Propositions d'opter	%	Acceptations	%	Refus	%
Alsace-Moselle	165	2,4%	15	0,8%	154	3,1%	139	2,9%	11	4,8%
Aquitaine	410	5,9%	168	8,8%	241	4,8%	206	4,4%	15	6,5%
Auvergne	81	1,2%	26	1,4%	47	0,9%	38	0,8%	0	0,0%
Bourgogne	336	4,8%	43	2,2%	294	5,8%	271	5,7%	18	7,8%
Bretagne	588	8,4%	151	7,9%	421	8,4%	367	7,8%	13	5,7%
Centre	229	3,3%	74	3,9%	146	2,9%	130	2,7%	6	2,6%
Centre Ouest	164	2,4%	28	1,5%	136	2,7%	122	2,6%	0	0,0%
Ile de France	243	3,5%	78	4,1%	159	3,2%	156	3,3%	0	0,0%
Languedoc-Roussillon	147	2,1%	52	2,7%	95	1,9%	93	2,0%	1	0,4%
Midi-Pyrénées	49	0,7%	29	1,5%	20	0,4%	27	0,6%	0	0,0%
Nord Picardie	1180	16,9%	346	18,0%	833	16,5%	776	16,4%	25	10,9%
Normandie	994	14,3%	171	8,9%	840	16,7%	792	16,7%	45	19,6%
Nord-Est	247	3,5%	53	2,8%	192	3,8%	190	4,0%	16	7,0%
Pays de Loire	782	11,2%	256	13,4%	525	10,4%	479	10,1%	33	14,3%
Rhône-Alpes	538	7,7%	125	6,5%	415	8,2%	381	8,0%	2	0,9%
Sud-Est	804	11,5%	297	15,5%	507	10,1%	559	11,8%	45	19,6%
Guadeloupe	1	0,0%	0	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	0	0,0%
Guyane	2	0,0%	2	0,1%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%
Martinique	6	0,1%	0	0,0%	5	0,1%	6	0,1%	0	0,0%
Réunion	7	0,1%	3	0,2%	3	0,1%	1	0,0%	0	0,0%
Total	6 973	100%	1 917	100%	5 035	100%	4 735	100%	230	100%

Nota : Le nombre d'accusés de réception et de rejets se rapporte aux demandes de l'année 2011.
En revanche, le nombre indiqué pour les propositions d'opter, les acceptations et les refus peut aussi concerner des demandes de l'année précédente.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES AR EN 2011



ALLOCATIONS DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE (Source : CNAMTS)

à fin décembre 2011	ALLOCATION DES TRAVAILLEURS DE L'AMIANTE cumulé depuis avril 1999																	sans suite													
	accusés de réception	%	liste 1	liste 2	dossier / maintenance	maladie professionnelle	rejets	liste 1	liste 2	dossier / maintenance	demande	rejet implicite		autre	propositions d'opter	liste 1	liste 2		dossier / maintenance	M P	acceptations	liste 1	liste 2	dossier / maintenance	M P	refus	liste 1	liste 2	dossier / maintenance	M P	
												prém	tard																		
BORDEAUX Aquitaine	6180	5%	4835	474	484	387	1770	103	17	50	5	15	1522	24	34	4409	3405	319	310	375	3854	2928	302	297	327	129	97	4	6	22	387
CLERMONT F Auvergne	1676	1%	1255	30	5	366	622	161	3	2	10	6	421	1	18	1048	667	15	2	364	894	581	12	2	299	36	22	1	0	13	104
DIJON Bourgogne FC	3206	3%	2877	87	4	238	465	36	6	0	9	8	390	3	13	2726	2440	58	2	226	2441	2186	56	2	197	210	184	2	0	24	43
LILLE Nord Picardie	18412	16%	9509	5255	959	2689	4895	308	258	7	89	96	3465	83	589	13568	7060	3244	828	2436	12295	6495	2902	794	2104	329	151	84	6	88	739
LIMOGES Centre Ouest	2041	2%	1255	514	144	128	223	25	21	10	5	6	143	7	6	1814	1128	442	124	120	1519	962	343	108	106	6	5	1	0	0	247
LYON Rhône Alpes	8219	7%	7551	124	29	515	2023	279	5	5	28	109	1483	30	84	6159	5605	72	16	466	5345	4893	56	14	382	186	167	3	0	16	463
MARSEILLE Sud Est	15196	14%	2921	9770	1458	1047	4053	505	778	4	34	122	2422	5	183	11143	1688	7057	1420	978	10072	1467	6370	1380	855	372	73	232	27	40	563
MONTPELLIER Languedoc R	1145	1%	650	237	172	86	470	123	33	6	5	13	282	1	7	676	332	127	141	76	598	278	116	138	66	25	11	7	0	7	40
NANCY Nord Est	4087	4%	3599	27	6	455	1127	117	0	1	30	17	919	8	35	2933	2506	18	3	406	2624	2292	16	3	313	90	59	1	0	30	204
NANTES Pays de la Loire	15490	14%	6446	6562	338	2144	4317	248	452	5	88	41	3373	71	39	11170	4598	4344	209	2019	10051	4138	3921	203	1789	772	280	321	3	168	177
ORLEANS Centre	2047	2%	1821	61	14	151	606	96	4	1	18	10	451	0	26	1423	1258	38	7	120	1274	1139	30	7	98	55	45	3	0	7	72
PARIS Ile de France	5307	5%	4064	323	21	899	1601	260	43	1	90	46	1128	9	24	3692	2730	168	14	780	3097	2348	141	12	596	7	4	1	0	2	534
RENNES Bretagne	9619	9%	4644	4309	71	595	2835	320	360	3	15	26	2062	0	49	6697	3281	2797	55	564	5957	2941	2492	52	472	307	141	132	1	33	356
ROUEN Normandie	16765	15%	8081	4259	2035	2390	4360	486	883	17	158	48	2555	75	138	12388	5877	2617	1768	2126	11970	5691	2683	1621	1975	191	99	31	12	49	780
STRASBOURG Alsace Moselle	2137	2%	1810	26	5	296	346	26	1	0	14	11	234	36	24	1780	1496	19	4	261	1581	1338	15	4	224	137	106	4	0	27	50
TOULOUSE Midi Pyrénées	887	1%	692	99	24	72	347	51	12	1	5	3	265	3	7	539	413	43	17	66	488	380	36	15	57	16	10	2	0	4	31
GUADELOUPE	34	0%	16	15	1	2	13	1	1	0	0	3	8	0	0	20	8	9	1	2	16	7	6	1	2	1	1	0	0	0	4
GUYANE	11	0%	10	0	1	0	6	0	0	0	0	1	5	0	0	5	4	0	1	0	5	4	0	1	0	0	0	0	0	0	0
MARTINIQUE	47	0%	8	32	6	1	12	2	0	0	0	0	10	0	0	34	4	23	6	1	30	4	19	6	1	0	0	0	0	0	3
REUNION	49	0%	29	16	2	2	25	4	1	0	0	2	17	0	1	23	13	8	1	1	20	12	7	0	1	1	0	0	1	0	0
Total	112555		62073	32220	5779	12483	30116	3151	2878	113	603	583	21155	356	1277	82247	44513	21418	4929	11387	74131	40084	19523	4660	9864	2870	1455	829	56	530	4797

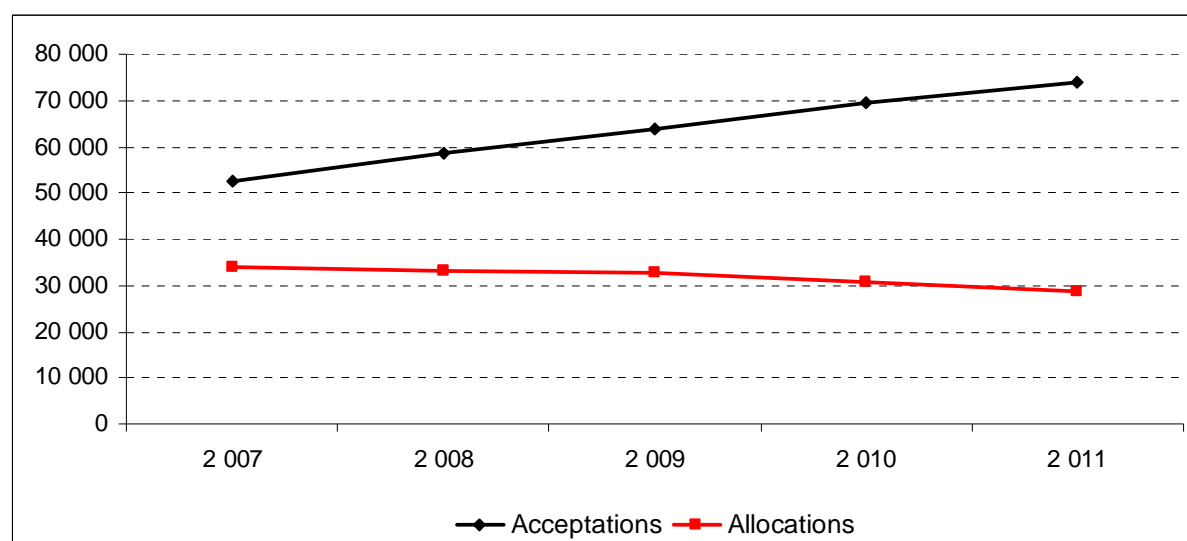
NOMBRE D'ALLOCATAIRES ET DE SORTIES DU DISPOSITIF (EN CUMULE)

Evolution en %

	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2008/2007	2009/2008	2010/2009	2011/2010
Acceptations	52 722	58 659	63 974	69 396	74 131	11%	9%	8%	7%
Sorties	18 813	25 436	31 124	38 801	45 513	35%	22%	25%	17%
<i>dont décès</i>	1 228	1 577	1 805	2 062	2 288	28%	14%	14%	11%
<i>dont départs en retraite</i>	17 585	23 859	29 319	36 739	43 225	36%	23%	25%	18%
Part sorties / acceptations	36%	43%	49%	56%	61%				
Nbre d'allocataires en cours	33 909	33 223	32 850	30 595	28 618	-2%	-1%	-7%	-6%
Part allocations / acceptations	64%	57%	51%	44%	39%				

Sorties = décès + départs en retraite

Allocations = acceptations – sorties



Sur la période de 2007 à 2011, compte tenu d'une progression en valeur absolue plus importante des sorties (multipliée par 2,4 sur la période) que des acceptations, le nombre d'allocataires diminue. Celui-ci est de 28 618 en 2011 contre 33 909 en 2007.

Entre 2010 et 2011, les entrées (acceptations) s'élèvent à 4 735 pour 6 712 sorties, soit une baisse de 1 977 allocations.

SORTIES ET ALLOCATIONS EN COURS PAR CARSAT

	Acceptations		Sorties			Allocations en cours	
	Nbre	%	Décès	Départ en retraite	%	Nbre	%
Alsace-Moselle	1 581	2,13%	47	816	1,90%	718	2,51%
Aquitaine	3 854	5,20%	97	2 210	5,07%	1 547	5,41%
Auvergne	894	1,21%	22	540	1,23%	332	1,16%
Bourgogne	2 441	3,29%	57	1 240	2,85%	1 144	4,00%
Bretagne	5 957	8,04%	214	3 417	7,98%	2 326	8,13%
Centre	1 274	1,72%	28	795	1,81%	451	1,58%
Centre Ouest	1 519	2,05%	41	872	2,01%	606	2,12%
Ile de France	3 097	4,18%	136	2 140	5,00%	821	2,87%
Languedoc-Roussillon	598	0,81%	13	336	0,77%	249	0,87%
Midi-Pyrénées	488	0,66%	15	283	0,65%	190	0,66%
Nord Picardie	12 295	16,59%	472	7 074	16,58%	4 749	16,59%
Normandie	11 970	16,15%	374	6 588	15,30%	5 008	17,50%
Nord-Est	2 624	3,54%	75	1 277	2,97%	1 272	4,44%
Pays de Loire	10 051	13,56%	308	6 083	14,04%	3 660	12,79%
Rhône-Alpes	5 345	7,21%	126	3 131	7,16%	2 088	7,30%
Sud-Est	10 072	13,59%	262	6 389	14,61%	3 421	11,95%
DOM	71	0,10%	1	34	0,08%	36	0,13%
Total	74 131	100,00%	2 288	43 225	100,00%	28 618	100,00%

Quatre CARSAT regroupent à elles seules :

- **60% du nombre total des acceptations** : Nord-Picardie (16%), Normandie (16%), Pays-de-Loire (14%) et Sud-Est (14%).
- **61% du nombre total des sorties** : Nord-Picardie (17%), Sud-Est (15%), Normandie (15%) et Pays-de-Loire (14%).
- **59% du nombre total des allocations en cours** : Normandie (17%), Nord-Picardie (17%), Pays-de-Loire (13%), et Sud-Est (12%).

Données communiquées par la Caisse centrale de mutualité sociale agricole

Au 31 décembre 2011, le montant total des allocations servies en 2011 par 7 caisses régionales est de 224 705 € pour 12 allocataires.

La MSA explique que le faible nombre de bénéficiaires est du surtout au fait que les activités du secteur agricole sont peu ou pas exposées au risque de l'amiante : cultures, élevages, plantations etc.... Sont essentiellement concernées, les activités de transformation dans les bâtiments contenant de l'amiante qui emploient très peu de salariés agricoles.

En outre, le dispositif n'a été étendu aux salariés du secteur agricole qu'à compter de 2003 et il ne concerne que ceux ayant déclaré une maladie professionnelle liée à l'amiante.

FRAIS DE GESTION

I - FRAIS DE GESTION DES CARSAT

Ils sont fixés forfaitairement à 2 % du montant des allocations servies (convention du 9 novembre 1999).

Les sommes effectivement allouées aux CARSAT découlent des obligations de la convention d'objectifs et de gestion, soit un montant de 12 044 323 € pour 2011.

II - FRAIS DE GESTION DE LA CAISSE DES DEPOTS

Pour assurer la gestion du Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante, la Caisse des dépôts et consignations met à disposition ses moyens en personnel, matériel, locaux et informatique.

En contrepartie de ces prestations, conformément à l'article 6 de la Convention du 7 juillet 1999, elle perçoit du Fonds une rémunération représentant les frais engagés durant l'année civile écoulée.

Pour 2011, le montant total des frais de gestion administrative du FCAATA est de 130 637 €, représentant d'une part, la facture provisoire remboursable à la CDC pour 129 700 € et d'autre part, les autres frais correspondant à la commission de conservation des actifs pour 938 €.

III - FRAIS DE GESTION DE LA MSA

La convention de gestion du FCAATA relative aux allocataires relevant de la Mutualité Sociale Agricole précisant les règles régissant les relations entre l'Etat, la Caisse des dépôts, la CCMSA, les régimes de retraite complémentaire et l'AGFF a été signée en août 2010.

Elle précise dans son article 9 que les frais de gestion de la CCMSA, tels que visés au 4^ealinéa de l'article 6 du décret n° 99 – 247 du 29 mars 1999 sont fixés à 2 % du montant des allocations servies, soit 4 494 € au titre de l'année 2011.

IV – TOTAL DES FRAIS

	En euros
CARSAT	12 044 323
CDC	130 637
MSA	4 494
TOTAL	12 179 454

DSS / EPF / 6A

Comptes réalisés 1999-2011 et prévisionnels pour 2012

FCAATA	1999	2000	%	2001	%	2002	%	2003	%	2004	%	2005	%	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%	2010	%	2011	%	2012 (p)	%	
CHARGES	(3)			(3)																								
	8,6	54	++	166	++	325	95,0	516	58,9	650	26,1	789	21,3	872	10,5	918	5,3	929	1,2	926	-0,2	900	-2,9	874	-2,9	856	-2,0	
Charges gérées par la CNAM AT-MP et la MSA	7,8	48	++	151	++	285	88,0	442	55,2	564	27,7	678	20,1	754	11,3	795	5,4	806	1,4	804	-0,3	780	-3,0	755	-3,2	745	-1,2	
ACAATA brute (yc cotisations maladie, CSG et CRDS) (1)	6,6	39	++	123	++	231	88,1	358	54,8	455	27,2	549	20,6	608	10,8	638	5,0	647	1,4	645	-0,3	627	-2,9	601	-4,1	575	-4,3	
Prise en charge de cotisations d'assurance volontaire vieillesse	1,1	9	++	26	++	49	87,6	77	56,9	100	29,6	118	18,1	134	13,7	144	7,3	146	1,8	146	-0,5	140	-3,5	135	-3,6	135	-0,4	
Charges de gestion des CRAM et MSA	0,1	0	++	2	++	5	87,9	7	55,1	9	29,3	11	19,3	12	10,8	13	5,1	13	1,2	13	-0,9	13	-2,3	12	-3,8	12	-4,5	
Transfert à la CNAV compensation départs dérogatoire à la retraite																								6,4	-	24	++	
Charges gérées par la CDC	0,7	6	++	15	++	40	++	74	85,7	86	16,7	111	28,9	118	5,5	123	4,9	122	-0,7	123	0,2	120	-2,0	119	-1,0	111	-6,7	
Prise en charge de cotisations de retraite complémentaire	0,7	6	++	15	++	40	++	74	85,8	86	16,7	103	19,4	117	13,3	122	4,1	121	-0,7	120	-0,8	120	0,3	117	-2,8	111	-4,9	
IREC (AGIRC + ARRCO)	0,0	5	-	14	++	33	++	56	72,2	71	26,0	85	19,3	96	13,4	100	3,7	99	-1,0	98	-0,4	99	0,5	96	-2,5	91	-5,1	
IRCANTEC	0,0	0	-	0	++	0	++	0	80,5	0	39,4	1	35,3	1	24,0	1	13,3	1	12,1	1	-10,8	1	19,0	1	-19,0	1	4,5	
Retraite complémentaire à 60 ans (ASF + AGFF)	0,7	1	57	1	-55	7	++	17	++	15	-14,0	18	19,1	20	12,4	21	5,5	21	0,2	21	-2,6	20	-1,5	20	-3,1	19	-4,8	
Charges de gestion CDC	0,0	0	38	0	-10	0	++	0	27,4	0	2,0	3	++	1	-74,7	1	97,6	2	5,7	2	5,7	0,1	-91,9	0,1	1,5	0,1	-23,5	
ANV et dotations aux provisions	0,0	0	-	0	-	0	-	0	-	0	-	6	-	0	-99,8	0	++	0	-43,2	1	++	0,0	--	2,1	--	0	--	
Charges financières CDC	0,0	0	-	0	--	0	-	0	-	0	-	0	--	0	-	0	-97,9	0	++	0	++	0	--	0	-	0	--	
PRODUITS	15,2	134	++	238	78	335	40,8	483	44,1	528	9,5	697	32,0	753	8,0	862	14,5	916	6,3	915	-0,1	909	-0,7	924	1,7	925	0,1	
Contribution de la CNAM AT-MP	0,0	103	-	206	++	300	45,8	450	50,0	500	11,1	600	20,0	700	16,7	800	14,3	850	6,3	880	3,5	880	0,0	890	1,1	890	0,0	
Contribution du régime AT-MP des salariés agricoles								0		0,2		0		0		0		0		0,3	-	0,3	-13,3	0,6		0,6		
Contribution de l'Etat	15,2	0	--	-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		-		
Droits sur les tabacs (centralisés par la CDC)	0,0	31	-	32	3	34	8,9	32	-5,8	28	-13,5	29	4,1	32	10,1	29	-8,2	30	3,1	31	2,7	33	4,9	34	4,2	34	0,0	
Produits financiers CDC	0,0	0	-	1	70	1	5,5	0	-64,0	0	-51,9	0	-0,4	1	++	0	-23,3	1	46,7	0	-66,6	0	-75,7	0	65,0	0	0,0	
Contribution employeurs												68		21	-69,6	33	57,4	35	8,6	3,4	-90,4	-4,4	--	-0,6	-85,8	0,0	--	
Résultat net	6,7	79,4		71,5		10,4		-33,2		-122,1		-91,6		-118,4		-55,8		-12,5		-11,5		8,7		50,5		68,2		
Résultat cumulée depuis 2000 (2)		79		151		161		128		6		-86		-204		-260		-272		-284		-275		-225		-156		

(1) ACAATA = Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante

(2) Le résultat 1999, conséquence de l'avance de l'Etat, a été repris par l'Etat.

(3) L'exercice 1999, année de démarrage, ne portait pas sur une année pleine, les pourcentages d'évolution sont donc non significatifs.



Bilan	23
Compte de résultat combiné	25
Bilan détaillé	27
Compte de résultat combiné détaillé	29
Résultat et réserves	
Evolution du résultat et des capitaux propres.....	31
L'annexe comptable	
Principes, règles et méthodes comptables, faits caractéristiques.....	32
Notes sur le bilan	34
Notes sur le compte de résultat.....	36
Affectation du résultat de l'exercice.....	37
Note 1 : Compte de résultat CNAMTS / Gestion du FTA	38
Note 1A : Comptes de la CNAMTS dans les écritures du FCAATA.....	40
Note 1B : Flux de trésorerie de la CNAMTS vers le FCAATA.....	40
Note 2 : Comptes de la CCMSA dans les écritures du FCAATA.....	41
Note 3 : ACOSS / Contribution des entreprises	42
CDC – Gestion du FCAATA	
Compte de résultat CDC	43
Compte de résultat CDC détaillé	45
Annexe au compte de résultat CDC.....	46
Droits sur les tabacs reversés au FCAATA	48

BILAN ACTIF

(en euros)

Rubriques	2011			2010
	Montant Brut	Dépréciations	Montant Net	Montant Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE				
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS DEBITEURS				
CREANCES D'EXPLOITATION				
Créances cotisants et comptes rattachés	7 286 536	2 720 640	4 565 895	4 527 002
Créances s/entités publiques et org.de sécurité sociale	2 238 228		2 238 228	805 664
Autres créances				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				29 345 365
DISPONIBILITES				
Banque	7 118 788		7 118 788	114 994
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	16 643 552	2 720 640	13 922 912	34 793 026
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	16 643 552	2 720 640	13 922 912	34 793 026

BILAN PASSIF*(en euros)*

Rubriques	2011	2010
Dotation et apport		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementaires		
Autres réserves		
Report à nouveau	-275 323 433	-284 048 306
RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent)	50 548 278	8 724 874
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	-224 775 155	-275 323 433
Provisions pour risques	2 121 751	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 121 751	
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
COTISANTS CREDITEURS		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 717	2 308
Dettes sur prestataires		
Dettes sur entités publiques et org.de sécurité sociale	236 573 598	310 114 151
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	236 576 315	310 116 458
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	13 922 912	34 793 026

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)

(en euros)

Rubriques	2011	2010
Cotisations, impôts et produits affectés	33 257 143	27 822 467
Produits techniques		
Divers produits techniques	890 571 126	880 260 000
Reprises sur dépréciations techniques	151 368	394 123
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	923 979 637	908 476 590
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	923 979 637	908 476 590
Prestations sociales		
Charges techniques	6 417 952	
Diverses charges techniques	864 836 662	899 668 907
Dotations aux provisions et dépréciations pour charges techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	871 254 614	899 668 907
Achats et charges externes	130 638	128 663
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions	2 121 751	
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	2 252 388	128 663
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	873 507 002	899 797 570
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	52 725 023	8 807 683
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-2 252 388	-128 663
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	50 472 634	8 679 020
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 523	802
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 121	45 052
PRODUITS FINANCIERS (V)	75 644	45 854
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	75 644	45 854
E - RESULTAT COURANT (C+D)	50 548 278	8 724 874

COMPTE DE RESULTAT COMBINE (en liste)*(en euros)*

Rubriques	2011	2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	924 055 280	908 522 444
TOTAL DES CHARGES	873 507 002	899 797 570
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	50 548 278	8 724 874

BILAN DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF	2011	2010
CREANCES COTISANTS ET COMPTES RATTACHES	4 565 895	4 527 002
Cotisants et comptes rattachés	3 122 620	3 299 776
Créances s/contributions des entreprises	3 122 620	3 299 776
Cotisants - Produits à recevoir	4 163 916	4 099 235
Produit à recevoir s/taxes tabacs	4 163 916	4 099 235
Dépréciations des cotisants	-2 720 640	-2 872 008
Dépréciations s/reste à recouvrer contribution des entreprises	-2 720 640	-2 872 008
CREANCES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	2 238 228	805 664
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	2 238 228	805 664
MSA	0	40 611
IREC - Cotisations	1 083 242	466 300
AGFF - Cotisations	635 758	298 753
CAPIMMEC - Cotisations	354 307	0
IRCANTEC - Cotisations	164 921	0
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	0	29 345 365
Valeurs mobilières de placement	0	29 345 365
FCP	0	29 345 365
DISPONIBILITES	7 118 788	114 994
Banques	7 118 788	114 994
Compte-courant CDC	7 116 842	114 949
Produits à recevoir s/Compte-courant CDC	1 946	45
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	13 922 912	34 793 026

BILAN DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF	2011	2010
CAPITAUX PROPRES	-224 775 155	-275 323 433
Report à nouveau	-275 323 433	-284 048 306
Report à nouveau - Gestion de trésorerie	3 868 036	3 822 182
Report à nouveau - Gestion administrative	-279 191 468	-287 870 488
Résultat de l'exercice	50 548 278	8 724 874
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 121 751	0
Provisions pour risques	2 121 751	0
Provisions pour risque de litige s/cotisations réglées	2 121 751	0
DETTES D'EXPLOITATION	2 717	2 308
Fournisseurs et comptes rattachés	2 717	2 308
Frais administratifs à payer	2 627	1 878
Autres frais de gestion à payer	90	430
DETTES S/ENTITES PUBLIQUES ET ORG. DE SECURITE SOCIALE	236 573 598	310 114 151
Organismes et autres régimes de sécurité sociale	236 573 598	309 459 043
CNAMTS	229 533 619	304 924 751
CNAVTS - Reversement dépenses supplémentaires	6 417 952	0
ACOSS - Trop-versé s/Contribution entreprises	622 028	4 534 292
Org.et autres régimes de sécurité sociale - Charges à payer	0	655 108
Reversement cotisations CAPIMMEC	0	626 951
Reversement cotisations - IRCANTEC	0	28 157
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	13 922 912	34 793 026

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE

(en euros)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2011	2010
CHARGES TECHNIQUES	6 417 952	0
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale	6 417 952	0
Reversement CNAV	6 417 952	0
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	864 836 662	899 668 907
Dotations de gestion technique	600 701 081	626 697 679
Dotation aux CARSAT	600 476 376	626 498 158
Charges MSA	224 705	199 521
Contributions de gestion technique	264 136 824	272 981 697
Contribution aux frais de gestion CARSAT	12 044 324	12 506 909
Contribution aux frais de gestion MSA	4 494	14 106
Cotisations MSA (AVV + AGFF + CRC)	341 927	0
Cotisations IREC	76 108 292	76 826 597
Cotisations AGFF	19 595 936	20 231 694
Cotisations IRCANTEC	873 424	1 077 748
Cotisations CAPIMMEC	20 080 261	21 835 565
Assurance vieillesse volontaire	135 088 167	140 489 078
Pertes sur créances	-1 243	-10 469
Abandon de créances sur Majorations de retard	-1 243	-10 469
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	130 638	128 663
Frais de gestion	130 638	128 663
Frais administratifs CDC	129 700	127 073
Autres frais de gestion	938	1 590
DOTATIONS D'EXPLOITATION	2 121 751	0
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 121 751	0
Provision pour risque de litiges s/Contribution des entreprises	2 121 751	0
CHARGES FINANCIERES	0	0
Intérêts des comptes courant	0	0
Intérêts débiteurs s/Compte courant CDC	0	0
TOTAL DES CHARGES	873 507 002	899 797 570

COMPTE DE RESULTAT COMBINE DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2011	2010
COTISATIONS, IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	33 257 143	27 822 467
Taxes et produits affectés	33 257 143	27 822 467
Contribution des Entreprises	-794 065	-4 783 409
Majorations de retard s/Contribution des Entreprises	12 942	-48 694
Virements des douanes - Taxes sur les tabacs encaissées	33 973 585	32 195 162
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-4 099 235	-3 639 827
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	4 163 916	4 099 235
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	890 571 126	880 260 000
Contributions de gestion	890 571 126	880 260 000
Contribution du FNAT	890 000 000	880 000 000
Contribution MSA	571 126	260 000
REPRISES DEPRECIATIONS TECHNIQUES	151 368	394 123
Reprise s/dépréciations des actifs circulants	151 368	394 123
Reprise dépréciations sur Contribution des entreprises	151 368	394 123
PRODUITS FINANCIERS	75 644	45 854
Autres intérêts et produits assimilés	15 523	802
Intérêts créditeurs du compte courant	15 523	802
Revenus des valeurs mobilières	60 121	45 052
Produits nets sur cessions de FCP	60 121	45 052
TOTAL DES PRODUITS	924 055 280	908 522 444

EVOLUTION DU RESULTAT ET DES CAPITAUX PROPRES*(en euros)*

	2007	2008	2009	2010	2011
REPORT A NOUVEAU (après affectation du résultat)	-260 071 106	-272 556 520	-284 048 306	-275 323 433	-224 775 155
<i>Gestion de trésorerie</i>	3 069 732	3 634 210	3 822 182	3 868 036	3 943 679
<i>Gestion administrative</i>	-263 140 837	-276 190 730	-287 870 488	-279 191 468	-228 718 834
RESULTAT DE L'EXERCICE	-55 823 200	-12 485 414	-11 491 787	8 724 874	50 548 278

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (Article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

I - Principes comptables

Le FCAATA se conforme aux dispositions du PCUOSS (Plan Comptable Unique des Organismes de sécurité Sociale).

Les opérations retracées dans les comptes du FCAATA correspondent à la combinaison des opérations réalisées, au titre de l'amiante, par les organismes suivants :
CNAMTS (*Note 1*), CCMSA (*Note 2*), ACOSS (*Note 3*), CDC (*Voir § CDC/Gestion du FCAATA*).

II - Règles et méthodes attachées à certains postes

- Frais administratifs CDC

La Caisse des dépôts, en tant que gestionnaire, met à la disposition du FCAATA des moyens en personnel, informatique et frais de fonctionnement. En contrepartie de ses prestations, la CDC perçoit une rémunération représentant le montant des frais engagés pour la gestion du Fonds. Cette rémunération est payable en deux acomptes semestriels fixés à partir des derniers frais connus ; le solde ou reliquat, déterminé après l'arrêté des comptes de la Caisse des dépôts, est imputé sur l'exercice suivant.

III – Faits caractéristiques

- Contribution des entreprises

La contribution des entreprises (instituée par l'article 47 de la loi n° 2004-1370) a été supprimée à compter du 1^{er} janvier 2009 par l'article 101 de la loi n° 2008-1 330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009. Toutefois, des écritures de régularisation continuent d'être enregistrées par l'ACOSS.

- Cotisations MSA

Une réunion a eu lieu au mois de mars 2012 pour définir le financement des cotisations de retraites complémentaires pour les bénéficiaires de l'ACAATA relevant du régime agricole. Une convention à venir doit préciser la répartition des compétences entre la CCMSA et la CDC.

La MSA a communiqué pour la première fois en 2011 le montant global des cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraites complémentaires calculées depuis son entrée dans le dispositif de l'amiante, soit au titre des années 2004 à 2011.

- Reversement CNAVTS

L'article 87 de la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites, maintient pour les bénéficiaires de l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, par dérogation au principe de relèvement progressif de l'âge de départ à la retraite, l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

L'article 98 de la loi n° 2010-1594 du 20 décembre 2010 prévoit que les dépenses supplémentaires engendrées par ces départs anticipés à la retraite seront financés par le FCAATA, qui procèdera à un versement au profit des régimes obligatoires de retraite de base concernés.

Une convention est en cours de signature entre la CNAVTS, le FCAATA et l'ACOSS pour déterminer les relations financières nécessaires au versement par le FCAATA de la contribution couvrant les dépenses supplémentaires générées par ce dispositif.

NOTES SUR LE BILAN

Le bilan retrace la situation patrimoniale du FCAATA dans les comptes de la CDC.

Contribution des entreprises - Dépréciations

La créance sur contribution égale à 3 122 620 € correspond au reste à recouvrer sur la contribution des entreprises par l'URSSAF de Nantes. Une provision de 2 720 640 € couvre le risque de non recouvrement.

Taxes sur les tabacs

Le montant des produits à recevoir au titre des taxes sur les tabacs s'élève à 4 163 916 € pour l'exercice 2011, conformément au courrier du Ministère du Budget, des comptes publics, et de la réforme de l'Etat en date du 7 février 2012.

Créances s/entités publiques et organismes de sécurité sociale

Les acomptes versés au cours de l'exercice, par la CDC, aux organismes de retraite complémentaire ont été supérieurs aux charges. De ce fait, des créances ont été constatées sur les quatre organismes. La régularisation de ces montants sera effectuée lors du paiement du 2^{ème} acompte 2012.

Valeurs mobilières de placement

En raison du contexte d'incertitude très fort sur les marchés financiers, la totalité du portefeuille d'actifs financiers du FCAATA a été vendue à la fin du 3^{ème} trimestre 2011.

Disponibilités

Depuis la vente de la totalité du portefeuille, les disponibilités du fonds restent placées sur le compte courant qui bénéficie d'une rémunération.

Le montant des produits à recevoir (1 946 €) correspond aux intérêts créditeurs du mois de décembre versés sur le compte-courant au mois de janvier 2012.

Capitaux propres

Le report à nouveau « Gestion de trésorerie » représente les résultats financiers dégagés par la gestion de la CDC, cumulés depuis la création du fonds. Ces derniers restent acquis au fonds selon les termes de la convention (Article 5).

Le report à nouveau « Gestion administrative » correspond au résultat combiné des opérations liées à l'amiante, cumulé depuis la création du fonds, hors résultats financiers.

Provisions pour risques et charges

Pour la première année, une provision pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS, pour un montant de 2 121 751 €.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le montant des frais administratifs à payer soit 2 627 €, correspond à la différence entre la facture prévisionnelle 2011 de la CDC et les versements effectués en 2011.

La commission de conservation des actifs rémunère la tenue du compte portefeuille. Un montant de 90 € reste dû au titre de 2011 pour les mois de novembre et décembre.

Dettes s/entités publiques et organismes de Sécurité sociale

- Le poste « CNAMTS » pour 229 533 619 € correspond au suivi du compte de cet organisme dans les écritures du FCAATA depuis l'origine du fonds. (Cf. Note 1A)
- Le montant de 6 417 952 € correspond à la charge de la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante depuis le début du dispositif au 1^{er} juillet 2011, et qui doit être prise en charge par le FCAATA. Ce montant fera l'objet d'un reversement en 2012, dès réception de la facture de la CNAVTS. (Voir § III – Faits caractéristiques).
- Depuis la suppression de la contribution des entreprises et suite à des analyses de dossiers par les CARSAT ou à des jugements de tribunaux administratifs, des remboursements sont effectués par l'ACOSS auprès des entreprises, pour des cotisations perçues à tort. Ces sommes qui avaient été versées par l'ACOSS au FCAATA, donnent alors lieu à un reversement de celui-ci auprès de l'ACOSS.
Au 31/12/2011, un montant de 622 028 € doit être reversé à l'ACOSS (Cf. Note 3).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat retrace les opérations combinées, réalisées au titre de l'amiante, par la CNAMTS, la CCMSA, l'ACOSS et par la CDC.

Charges techniques

Le montant de 6 417 952 € correspond à la dépense engagée par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante depuis le début du dispositif au 1^{er} juillet 2011, et qui doit être prise en charge par le FCAATA. (Voir § III – Faits caractéristiques)

Diverses charges techniques

Le montant des dotations aux CRAM de 600 476 376 € correspond aux allocations brutes versées pour le compte de la branche accidents du travail et maladies professionnelles par les CARSAT.

Le montant des allocations versées par les MSA à leurs bénéficiaires au titre de l'amiante s'élève à 224 705 €. Le montant des frais de gestion s'élèvent à 4 494 €, soit 2 % des prestations versées.

Le montant de 341 927 €, qui a été communiqué par la MSA, représente le montant cumulé des cotisations d'assurance vieillesse volontaire et de retraites complémentaires depuis l'entrée en 2004 de la MSA dans le dispositif.

Le montant des cotisations de retraites complémentaire (IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC) au titre des prestations du régime général CNAMTS, versées directement par la CDC, enregistre une diminution de l'ordre de 3 % par rapport à 2010 (116 657 912 € en 2011 contre 119 971 604 € en 2010), en lien avec la baisse des allocations brutes versées.

Les cotisations d'assurance vieillesse volontaire versées par la CNAMTS diminuent également d'environ 4 % (135 088 167 € en 2011 contre 140 489 078 € en 2010)

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursable à la CDC au titre de l'exercice 2011 s'élève à 129 700 € auquel s'ajoute la somme de 938 € au titre de la commission de conservation des actifs.

Dotations aux provisions pour risques et charges

Pour la première année, une dotation aux provisions pour « risques au titre des litiges sur cotisations réglées (assiette principale et intérêts moratoires) » a été comptabilisée à partir des éléments transmis par l'ACOSS, pour un montant de 2 121 751 €.

Cotisations, impôts et produits affectés

Ce poste est constitué par :

- le montant des produits négatifs au titre de la contribution des entreprises, qui correspond aux remboursements effectués par l'ACOSS auprès des entreprises, pour des cotisations perçues à tort. Pour 2011, le montant enregistré par l'ACOSS s'élève à 794 065 €.

- les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2011 par le FCAATA qui s'élèvent à 34 038 266 € soit une augmentation de 4 % par rapport à 2010. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 4 163 916 €, estimés par le Ministère du Budget, sur la base des nouvelles clés de répartition prévues à l'article 16 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2012.

On constate une augmentation régulière, à taux égal, des taxes encaissées par le FCAATA depuis 2004.

Divers produits techniques

Ce compte enregistre :

- la contribution du FNAT (Fonds National d'Accidents du Travail) pour 890 millions d'euros versée directement à la CNAMTS, en application de l'article 99 de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 (n°2010-1594 du 20 décembre 2010) qui représente 96 % du total des produits du FCAATA.

- un produit à recevoir au titre de la contribution de la MSA pour l'année 2011, pour un montant de 571 126 €, couvrant l'intégralité des charges de l'exercice (arrêté en attente de parution).

Reprise sur dépréciations techniques

Une reprise de provision relative au risque de non-recouvrement de la contribution des entreprises a été enregistrée à hauteur de 151 368 € en 2011, suite aux éléments fournis par l'ACOSS.

Produits financiers

Le montant total des produits financiers 2011 s'élève à 75 644€, en augmentation de 65 % par rapport à 2010 (45 854 €).

Cette progression est principalement due à la vente de la totalité du portefeuille d'actifs financiers générant des plus-values à hauteur de 60 121 €.

Le total des intérêts créditeurs versés sur le compte courant (décalage entre l'encaissement des recettes sur les droits des tabacs et le paiement des cotisations aux organismes) s'élève à 15 523 € pour l'exercice 2011.

Les produits financiers sont acquis au fonds.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat excédentaire de l'exercice 2011 (50 548 278 €) sera affecté en Report à nouveau :

- Gestion de trésorerie : 75 644 €
- Gestion administrative : 50 472 634 €

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CNAMTS / GESTION FTA – 1^{ère} PARTIE

COMPTE DE RESULTAT DE LA CNAMTS
 - EXERCICE 2011 -

Gestion FTA : Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante

CHARGES			
	Exercice 2011	Exercice 2010	
CHARGES D'EXPLOITATION			
658	Diverses charges techniques	890 000 000,00	884 994 145,28
6581	Dotations de gestion technique	600 476 376,45	626 498 158,05
658114	Dotations aux autres CARSAT - ACAATA	600 476 376,45	626 498 158,05
6582	Contributions de gestion technique	214 132 490,91	258 495 987,23
658225	Contribution du F.C.A.A.T.A. aux frais de gestion	12 044 323,69	12 506 909,19
658226	Contributon aux cotisation sur allocations amiante	202 088 167,22	245 989 078,04
6588	Diverses autres charges techniques	75 391 132,64	
65882	Diverses autres charges techniques A.T.	75 391 132,64	
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	890 000 000,00	884 994 145,28
	RESULTAT D'EXPLOITATION (Excédent) (II) - (I)		
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	890 000 000,00	884 994 145,28
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent)		
	TOTAL GENERAL	890 000 000,00	884 994 145,28

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

COMPTE DE RESULTAT CNAMTS / GESTION FTA – 2^{ème} PARTIE

COMPTE DE RESULTAT DE LA CNAMTS
 - EXERCICE 2011 -

Gestion FTA : Fonds de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante

PRODUITS			
	Exercice 2011	Exercice 2010	
PRODUITS D'EXPLOITATION			
758	Divers produits techniques	890 000 000,00	884 994 145,28
75821	Contribution entre gestions	890 000 000,00	880 000 000,00
758212	Contribution au F.C.A.A.T.A. reçue du FNAT	890 000 000,00	880 000 000,00
75822	Contribution de participation		4 994 145,28
758222	Contribution au F.C.A.A.T.A. reçue de la CDC		4 994 145,28
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (II)		890 000 000,00	884 994 145,28
RESULTAT D'EXPLOITATION (Déficit) (I) - (II)			
TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		890 000 000,00	884 994 145,28
RESULTAT DE L'EXERCICE (Déficit)			
TOTAL GENERAL		890 000 000,00	884 994 145,28

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 1A – COMPTE DE LA CNAMTS DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2011	2010
Solde au 01/01	-304 924 751	-299 930 606
Contributions reçues du FNAT	890 000 000	880 000 000
Charges de la CNAMTS	-747 608 867	-779 494 145
Versements à la CDC	-67 000 000	-105 500 000
Situation de trésorerie au 31/12	-229 533 619	-304 924 751
SOLDE AU 31/12	-229 533 619	-304 924 751

NOTE 1B – FLUX DE TRESORERIE DE LA CNAMTS VERS LE FCAATA

(en euros)

	2011	2010
JANVIER - Trésorerie pour 1er acompte	-	22 500 000
AVRIL - Trésorerie pour 2e acompte	24 000 000	19 000 000
JUILLET - Trésorerie pour 3e acompte	19 000 000	23 000 000
OCTOBRE - Trésorerie pour 4e acompte	24 000 000	20 000 000
DECEMBRE 2010 Trésorerie pour 1er acompte 2011	-	21 000 000
TOTAL	67 000 000	105 500 000

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 2 - COMPTE DE LA CCMSA DANS LES ECRITURES DU FCAATA

(en euros)

	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Contribution CCMSA ⁽¹⁾	571 126	260 000	300 000	0	0	0	0	200 000
Charges CCMSA ⁽²⁾	224 705	199 521	157 835	122 135	75 587	74 595	48 958	26 652
Frais de gestion CCMSA ⁽³⁾	4 494	14 106	-	-	-	-	-	-
Cotisations AVV 2003 à 2011 ⁽⁴⁾	202 133	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations AGFF 2003 à 2011 ⁽⁴⁾	28 124	-	-	-	-	-	-	-
Cotisations CRC 2003 à 2011 ⁽⁴⁾	111 669	-	-	-	-	-	-	-
Résultat CCMSA	0	46 373	142 165	-122 135	-75 587	-74 595	-48 958	173 348
Versement CCMSA du 23/02/2011	40 611							
Solde cumulé des résultats CCMSA au FCAATA	0	40 611	-5 762	-147 927	-25 792	49 795	124 390	173 348

⁽¹⁾ Aucune contribution n'a été fixée pour les années 2005 à 2008
En 2011, un produit à recevoir a été enregistré en attente de la parution de l'arrêté.

⁽²⁾ Les charges enregistrées de 2004 à 2010 concernent uniquement les prestations versées par la MSA et communiquées par celle-ci. Ne sont pas comprises les charges de cotisations de retraites complémentaires payées par le FCAATA pour les bénéficiaires de la MSA.

⁽³⁾ Le montant des frais de gestion a été calculé par la MSA sur la base de 2 % des prestations versées. Le montant de 14 106 € enregistré en 2010 correspond au cumul depuis 2004.

⁽⁴⁾ Le montant des cotisations a été communiqué pour la première fois par la MSA en 2011, pour la période 2004 à 2011.

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

NOTE 3 - ACOSS / CONTRIBUTION DES ENTREPRISES

(en euros)

ACOSS - Produits et charges ⁽¹⁾	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
PRODUITS	-781 123	-4 832 103	-2 734 767	34 401 661	32 532 462	17 921 351	68 025 334
Constat Contribution ACOSS N	-794 065	-4 783 409	10 428 102	34 094 726	32 263 462	31 371 351	41 125 334
Constat Majorations de retard N	12 942	-48 694	830 511	32 555	0	0	0
Produits à recevoir	-	-	0	13 993 380	13 719 000	13 450 000	26 900 000
Produits à recevoir N - 1	-	-	-13 993 380	-13 719 000	-13 450 000	-26 900 000	0
REPRISES DEPRECIATIONS	151 368	394 123	0	929 639	0	2 750 023	0
s/Reste à recouvrer sur contribution	151 368	394 123	0	929 639	0	2 750 023	0
S/TOTAL PRODUITS	-629 755	-4 437 980	-2 734 767	35 331 300	32 532 462	20 671 374	68 025 334
CHARGES	-1 243	-10 469	173 697	163 891	14 071	10 581	0
Abandon de créances s/contribution	0	4 789	0	0	14 071	10 581	0
Abandon de créances s/majo. de retard	-1 243	-15 258	173 697	163 891	0	0	0
FRAIS DE GESTION	0	0	1 459 242	0	0	0	0
Frais de recouvrement s/contribution	0	0	1 459 242	0	0	0	0
DOTATIONS DEPRECIATIONS	2 121 751	0	1 162 214	0	274 552	0	5 509 027
Dotation dépréciations s/restes à recouvrer	0	0	1 162 214	0	274 552	0	5 509 027
Dotation dépréciations s/litiges cotis réglées	2 121 751	0	0	0	0	0	0
S/TOTAL CHARGES	2 120 508	-10 469	2 795 153	163 891	288 623	10 581	5 509 027
SOLDE	-2 750 263	-4 427 511	-5 529 920	35 167 409	32 243 839	20 660 793	62 516 307

(en euros)

ACOSS - Restes à recouvrer et provisions	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Reste à recouvrer s/Contribution	2 647 209	2 837 070	3 363 265	2 651 702	3 585 684	3 365 814	6 889 079
Reste à recouvrer s/Majo. et pénalités	475 411	462 706	496 354	-182 290	0	0	0
	3 122 620	3 299 776	3 859 619	2 469 412	3 585 684	3 365 814	6 889 079
Provisions pour dépréciations	2 720 640	2 872 008	3 266 132	2 103 917	3 033 556	2 759 004	5 509 027

(en euros)

ACOSS - Encaissements	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005
Contribution FCAATA	-604 204	-4 262 033	9 716 539	35 028 708	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Majorations et pénalités	1 480	242	-21 830	50 954	0	0	0
	-602 724	-4 261 791	9 694 709	35 079 662	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Versements de l'ACOSS à la CDC	19 304	0	9 967 210	35 079 662	32 029 521	34 884 035	34 236 255
Versements de la CDC à l'ACOSS		-4 261 791	-272 501				
Ecart	-622 028 à reverser à l'ACOSS	0	0	0	0	0	0

⁽¹⁾ Le montant des frais de recouvrement de la contribution des entreprises a été calculé sur la base d'un taux de 1 % du montant total des encaissements depuis 2005.

COMPTE DE RESULTAT – 1^{ère} PARTIE

(en euros)

Rubriques	2011	2010
Cotisations, impôts et produits affectés	34 038 266	32 654 570
Produits techniques		
Divers produits techniques	89 168 235	87 445 697
Reprises sur dépréciations techniques		
PRODUITS DE GESTION TECHNIQUE (I)	123 206 501	120 100 267
Ventes et prestations de services		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et dépréciations, transfert de charges		
Autres produits		
PRODUITS DE GESTION COURANTE (II)		
PRODUITS D'EXPLOITATION (I+II)	123 206 501	120 100 267
Prestations sociales		
Charges techniques		
Diverses charges techniques	123 075 864	119 971 604
Dotations aux provisions techniques		
CHARGES DE GESTION TECHNIQUE (III)	123 075 864	119 971 604
Achats et charges externes	130 638	128 663
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges		
CHARGES DE GESTION COURANTE (IV)	130 638	128 663
CHARGES D'EXPLOITATION (III+IV)	123 206 501	120 100 267
A - RESULTAT DE GESTION TECHNIQUE (I-III)	130 638	128 663
B - RESULTAT DE GESTION COURANTE (II-IV)	-130 638	-128 663
C - RESULTAT D'EXPLOITATION (A+B)	0	0
OPERATIONS EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 523	802
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	60 121	45 052
PRODUITS FINANCIERS (V)	75 644	45 854
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (VI)	0	0
D - RESULTAT FINANCIER (V-VI)	75 644	45 854
E - RESULTAT COURANT (C+D)	75 644	45 854

COMPTE DE RESULTAT – 2^{ème} PARTIE*(en euros)*

Rubriques	2011	2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
F - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		
Participation des salariés Impôts		
TOTAL DES PRODUITS	123 282 145	120 146 121
TOTAL DES CHARGES	123 206 502	120 100 267
RESULTAT DE L'EXERCICE (EXCEDENT) (E+F)	75 644	45 854

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE*(en euros)*

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES	2011	2010
CHARGES TECHNIQUES	6 417 952	0
Transferts divers entre organismes de Sécurité Sociale Reversement CNAV	6 417 952 6 417 952	0 0
DIVERSES CHARGES TECHNIQUES	116 657 912	119 971 604
Diverses charges techniques	116 657 912	119 971 604
Cotisations IREC	76 108 292	76 826 597
Cotisations AGFF	19 595 936	20 231 694
Cotisations IRCANTEC	873 424	1 077 748
Cotisations CAPIMMEC	20 080 261	21 835 565
ACHATS ET CHARGES EXTERNES	130 638	128 663
Frais de gestion	130 638	128 663
Frais administratifs CDC	129 700	127 073
Autres frais de gestion	938	1 590
CHARGES FINANCIERES	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Intérêts débiteurs s/Compte courant CDC	0	0
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	123 206 502	120 100 267

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS	2011	2010
COTISATIONS IMPOTS ET PRODUITS AFFECTES	34 038 266	32 654 570
Impôts et taxes affectées	34 038 266	32 654 570
Virements des douanes - Taxes sur les tabacs encaissées	33 973 585	32 195 162
Taxes sur les tabacs - Contrepass Produits à recevoir N - 1	-4 099 235	-3 639 827
Taxes sur les tabacs - Produits à recevoir	4 163 916	4 099 235
DIVERS PRODUITS TECHNIQUES	89 168 235	87 445 697
Divers produits techniques	89 168 235	87 445 697
Versements reçus de la CNAMTS	67 000 000	105 500 000
Produits à recevoir du FCAATA	22 168 235	0
Produits perçus d'avance par le FCAATA	0	-18 054 303
PRODUITS FINANCIERS	15 523	802
Intérêts et produits assimilés	15 523	802
Intérêts créditeurs s/Compte courant CDC	15 523	802
PRODUITS NETS S/CESSIONS DE VMP	60 121	45 052
Revenus des valeurs mobilières	60 121	45 052
Produits nets sur cessions de FCP	60 121	45 052
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	123 282 145	120 146 121

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT CDC

Ce compte de résultat retrace uniquement les opérations effectuées par la CDC au titre de l'amiante. Le montant du résultat correspond exclusivement au résultat financier qui reste acquis au fonds, selon les termes de l'article 5 de la Convention du 7 juillet 1999.

Charges techniques

Le montant de 6 417 952 € correspond à la dépense engagées par la CNAVTS au titre de la retraite anticipée amiante depuis le début du dispositif au 1^{er} juillet 2011 et qui doit être prise en charge par le FCAATA. (Voir § III – Faits caractéristiques)

Diverses charges techniques

La Caisse des dépôts et consignations assure uniquement le paiement des cotisations aux organismes de retraite complémentaire, IREC, CAPIMMEC, AGFF et IRCANTEC.

Ces paiements sont effectués sous forme de 4 acomptes (15 janvier, 15 avril, 15 juillet et 15 octobre) calculés sur les cotisations de l'exercice précédent. Le paiement du solde est effectué le 15 avril en même temps que la régularisation du premier acompte, sur la base des cotisations réelles.

Le montant des cotisations de retraites complémentaire au titre des prestations du régime général CNAMTS enregistre une diminution de l'ordre de 3 % par rapport à 2010 (116 657 912 € en 2011 contre 119 971 604 € en 2010), en lien avec la baisse des allocations brutes versées.

Achats et charges externes

Le montant de la facture prévisionnelle des frais administratifs remboursable à la CDC au titre de l'exercice 2011 s'élève à 129 700 €.

La commission de gestion (938 €) représente la commission dépositaire qui rémunère la tenue du compte portefeuille. La diminution d'environ 40 % s'explique par la vente de la totalité du portefeuille au cours du 3^{ème} trimestre 2011.

Cotisations, impôts et produits affectés

Les taxes sur les tabacs comptabilisées en 2011 par le FCAATA s'élèvent à 34 038 266 € soit une augmentation de 4 % par rapport à 2010. Ce montant tient compte des produits à recevoir de 4 163 916 €, estimés par le Ministère du Budget, sur la base des nouvelles clés de répartition prévues à l'article 16 de la loi de financement de sécurité sociale pour 2012.

On constate une augmentation régulière, à taux égal, des taxes encaissées par le FCAATA depuis 2004.

Ces taxes (qui représentent environ 4 % de la totalité des produits du FCAATA) ne permettent plus de couvrir le paiement des cotisations aux organismes de retraites et les frais de gestion.

Divers produits techniques

Le montant versé par la CNAMTS à la CDC pour couvrir les besoins de trésorerie du FCAATA au cours de l'exercice s'élève à 67 000 000 €. Il est à noter que le financement du 1^{er} acompte 2011, d'un montant de 21 000 000 €, a été effectué par la CNAMTS en 2010. De ce fait, le montant pour atteindre l'équilibre du compte CDC (hors résultat financier) correspond à un produit à recevoir d'un montant de 22 168 235 €.

Produits financiers

Les produits financiers correspondent d'une part aux plus-values dégagées par la CDC pour la gestion de trésorerie et d'autre part aux intérêts créditeurs des fonds placés en compte courant. Au regard de la convention de gestion signée entre l'Etat, la CNAMTS et la CDC, ces produits sont acquis par le fonds.

Le résultat financier 2011 s'établit à 75 644 €, en augmentation de 65 % par rapport à 2010 (45 854 €). Cette progression est principalement due à la vente de la totalité des OPCVM de trésorerie, ce qui a généré des plus-values à hauteur de 60 121 €.

Les autres produits financiers sont constitués d'intérêts créditeurs versés sur le compte courant pour 15 523 €.

Affectation du résultat CDC

Le résultat de l'exercice 2011 de la partie gérée par la CDC, qui correspond au résultat financier, s'élève à 75 644 €. Il sera affecté en « Report à nouveau - Gestion trésorerie ».

LES COMPTES ANNUELS
L'ANNEXE COMPTABLE

DROITS SUR LES TABACS REVERSES AU FCAATA

(en euros)

MOIS	MONTANTS
JANVIER	2 888 524
FEVRIER	1 789 200
MARS	2 475 368
TOTAL 1ER TRIMESTRE	7 153 093
AVRIL	2 494 228
MAI	2 920 741
JUIN	2 842 327
TOTAL 2ème TRIMESTRE	8 257 296
JUILLET	3 109 436
AOÛT	3 055 179
SEPTEMBRE	2 957 827
TOTAL 3ème TRIMESTRE	9 122 442
OCTOBRE	2 898 777
NOVEMBRE	2 987 207
DECEMBRE	3 554 770
TOTAL 4ème TRIMESTRE	9 440 754
TOTAL ENCAISSE EN 2011	33 973 585
Annulation Produits à recevoir - 2010	-4 099 235
PRODUITS A RECEVOIR - 2011	4 163 916
TOTAL TAXES	34 038 266



LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU FCAATA

Renouvellement des membres en décembre 2011

Personnalités qualifiées :

Mme Rolande Ruellan, Présidente

M. Patrick Hamon

M. François Martin

Représentants de l'Etat

Un représentant du ministre chargé de la sécurité sociale

Un représentant du ministre chargé du budget

Un représentant du ministre chargé du travail

Un représentant du ministre chargé de l'agriculture

Représentants des organisations siégeant à la commission des AT/MP

M. Franck Gambelli, titulaire, Mme Nathalie Buet, suppléante, représentant le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

M. Pierre Thillaud, titulaire, Mme Anne Heger, suppléante, représentant la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

M. Daniel Boguet, titulaire, Mme Agnès Hautin, suppléante, représentant l'Union professionnelle et artisanale (UPA) ;

M. Bernard Leclerc, titulaire, M. Didier Payen, suppléant, représentant la Confédération générale du travail (CGT) ;

M. David Ollivier, titulaire, M. Jean Paoli, suppléant, représentant la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) ;

M. Nicolas Lestrat, titulaire, M. André Leray, suppléant, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

M. David Boisson, titulaire, M. Jean-François Angeniard suppléant, représentant la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

M. Christian Expert, titulaire, M. Louis Persico, suppléant, représentant la Confédération française de l'encadrement-Confédération générale des cadres (CFE-CGC).

Représentants de la CNAMTS

M. Le Directeur des risques professionnels,
M. Gasse, risques professionnels, titulaire
Mme Hélène Piel, juriste - mission amiante, suppléante
Mme Florence Guille, responsable agent comptable,

Représentants de la Mutualité Sociale Agricole

M. Moinard Philippe, titulaire
M. Berthelot Pierre, titulaire
M. Caldayroux Robert, suppléant
Mme Grallet Anne-Marie, suppléante

ACAATA	:	Allocation de Cessation Anticipée d'Activité des Travailleurs de l'Amiante
ACOSS	:	Agence comptable des organismes de Sécurité Sociale.
AGFF	:	Association pour la gestion du fonds de financement de l'AGIRC et de l'ARRCO Assure le financement de la retraite à 60 ans Remplace l'ASF depuis le 01/04/2001
AGIRC	:	Association générale des institutions de retraite des cadres
ARRCO	:	Association des régimes de retraite complémentaire (des salariés non cadres)
AT/MP	:	Accident du travail / Maladie professionnelle.
CAPIMMEC	:	Caisse de prévoyance des industries métallurgiques, mécaniques, électriques et connexes
CARSAT	:	Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail.
CCMSA	:	Caisse centrale de mutualité sociale agricole
CDC	:	Caisse des dépôts et consignations.
CNAMTS	:	Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés.
CNAVTS	:	Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés.
CRAM	:	Caisse régionale d'assurance maladie.
FCAATA	:	Fonds de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
FNAT	:	Fonds national des accidents du travail
IRCANTEC	:	Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités.
IREC	:	Institution de retraite complémentaire par répartition (Institution ARRCO)